

2016_CT2_139

OBJET : Institution - Désignation au sein des commissions spécialisées du Territoire du Pays d'Aix

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESEA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUeix Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GROSSI Jean-Christophe – LEGIER Michel – MERGER Reine – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Institution

■ Séance du 12 octobre 2016

01_01

■ Désignation au sein des commissions spécialisées du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibération n°HN 088-219/16/CM le Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 a délégué, en vertu de la loi NOTRe, un ensemble de compétences au territoire pour lesquelles ce dernier a souhaité organiser un processus décisionnel qui repose sur des commissions thématiques dans les domaines de compétences transférées.

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a ainsi procédé à la création des commissions thématiques du Territoire par la délibération n°2016_CT2_026 du 21 avril 2016 :

- la Commission « **développement économique, emploi et agriculture** »
- la Commission « **aménagement de l'espace et mobilité** »
- la Commission « **environnement et déchets** »
- la Commission « **habitat et politique de la ville** »
- la Commission « **culture et sports** »
- la Commission « **ressources et moyens** »

Les commissions comprennent 44 membres titulaires parmi les conseillers de territoire, représentant chacune des communes membres.

Par ailleurs, les commissions comprennent 44 membres suppléants parmi les conseillers de territoire ou à défaut parmi les membres des conseils municipaux, selon la même répartition par communes.

Le nombre de représentants par communes au sein des commissions tient compte de leur population respective. Aussi, la commune d'Aix-en-Provence compte 4 sièges, les communes de Vitrolles, Gardanne, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis et Bouc-Bel-Air disposent chacune de deux sièges et les autres communes disposent chacune d'un siège.

Suite au décès de Madame Christine BERNARD, conseillère territoriale, qui siégeait en tant que membre suppléant au sein de la commission aménagement de l'espace et mobilité, il convient aujourd'hui de désigner un nouveau représentant suppléant, pour la commune d'Aix-en-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n°2016_CT2_026 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 avril 2016 portant création des commissions thématiques du Territoire ;
- La délibération n°2016_CT2_038 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016 relative à la composition des commissions thématiques ;
- La délibération n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article unique:

Est approuvée la désignation d'un représentant suppléant de la commune d'Aix-en-Provence au sein de la commission aménagement de l'espace et mobilité.

OBJET : Institution - Désignation au sein des commissions spécialisées du Territoire du Pays d'Aix

A déclaré candidature comme représentant suppléant de la commune d'Aix-en-Provence au sein de la commission aménagement de l'espace et mobilité :

- Jacques BOUDON

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	78
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	78
Majorité absolue	40
Pour	78
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Est proclamé élu en qualité de représentant suppléant de la commune d'Aix-en-Provence au sein de la commission aménagement de l'espace et mobilité :

- Jacques BOUDON

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161012-2016_CT2_139-DE
 Date de télétransmission : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016